



Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 4392 du 3 juillet 2026 de l'honorable députée Sam Tanson concernant la trajectoire des finances publiques du Luxembourg

- 1. Le gouvernement partage-t-il l'appréciation du Fonds monétaire international selon laquelle le coût de la réforme fiscale aurait été sous-estimé et contribuerait de manière déterminante à la dégradation des finances publiques, voire à un dépassement des critères de Maastricht dès 2029 ? Dans la négative, quels éléments conduisent le gouvernement à une appréciation différente ?**
- 2. Le Gouvernement estime-t-il nécessaire d'adapter sa trajectoire budgétaire afin d'éviter un dépassement du seuil de 3 % de déficit public conforme aux projections du FMI ? Dans la négative, sur quels éléments fonde-t-il son appréciation ? Dans l'affirmative, quelles mesures envisage-t-il ?**

Il y a tout d'abord lieu de noter que le Fonds monétaire international (FMI) accueille favorablement la réforme fiscale. Selon ses analyses, l'introduction d'une classe d'impôt unique à partir de 2028 devrait réduire les désincitations à l'activité professionnelle des seconds apporteurs de revenus au sein des ménages, en particulier des femmes, et contribuer à augmenter l'offre de travail ainsi que le pouvoir d'achat des ménages. Le coût estimé de la réforme fiscale correspond à celui détaillé dans la fiche financière du projet de loi afférent.

Le gouvernement présentera son budget pour 2027 en octobre 2026 lequel tiendra également compte de cette réforme. Il est à l'heure actuelle encore trop tôt pour se prononcer sur les détails dudit paquet budgétaire d'automne.

Luxembourg, le 16 juillet 2026

Le ministre des Finances

(s.) Gilles Roth